

A.C.C.A de Roquefort de Sault

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE du 21 avril 2018

- **ORDRE du JOUR :**

1. Discours du Président.
2. Compte rendu d'activité et approbation
3. Compte rendu financier et approbation
4. Vote des propositions du CA pour prochaine saison de chasse
5. Demande d'entrée en ACCA (étrangers)
6. Modification règlement intérieur
7. Modification règlement de chasse
8. Plan de chasse Roquefort/ gravas/Madres et rappel sur le tir de cervidé.
9. Chasse sur Le Madres
10. Sécurité.
11. Journées de travaux
12. Local de chasse.
13. Prise des cartes et montant.
14. Date prochaine réunion du CA.
15. Questions diverses.

- **PRESENTS : (voir fiche de présence)**

2 DISCOURS DU PRESIDENT :

Bonjour a toutes et à tous.

Je vous remercie pour votre présence.

Nous allons commencer une saison 2018/2019 qui sera une transition vers :

- **Peut être pour dans un an un sanglier classé nuisible** En gros le classement du sanglier nuisible permet de procéder à des tirs de destruction jusqu'à certaines dates.(ce n'est pas le souhait de la de la fédé) Au dire et d'après les expériences d'ailleurs ce n'est pas efficace.
- **Ou alors un territoire classé en zone sensible** ce qui veut dire selon les besoins, une chasse au sanglier commençant le 1^{er} juin et peut être finissant fin mars fin mars.

Vous avez pu constater cette année que le sanglier est un animal aux mœurs complètement imprévisibles, Intelligent et absolument pas attaché à un territoire et ce malgré un effort de chasse et je vous en remercie que nous avons prolongé jusqu'à fin février et pour finir par une battue administrative mi avril. Qu'est ce nous avons vu des sangliers en début septembre, ensuite très peu et un retour spectaculaire en février.

Je sais que l'équilibre d'un territoire de chasse est quelque chose de fragile et j'ai écouté vos discours lorsque vous pensiez que ne pas chasser le mercredi préserverait une population qui vous paraissait sédentaire. Cela s'avère être en contradiction a ce que l'on voit aujourd'hui.

Aussi nous devons faire un maximum pour essayer de nous adapter.

- Travailler au mieux avec les Agriculteurs locaux.
Nous avons peu de moyens. Un agrainage dissuasif et un bracelet d'approche au chevreuil afin de pouvoir tirer un sanglier gênant.
- Essayer de trouver les lignes de fuite s'y poster afin de pouvoir tirer les fuillards et arrêter les chiens courants pour pouvoir chasser plus longtemps.
- Afficher plus de jour de chasse en fonction de la population de sanglier. Nous reprendrons la chasse le mercredi à partir du 1^{er} novembre. Pour les sceptiques quel risque y a-t-il. Si il n'y a pas de sanglier il ne se tuera rien mais les présents auront passés un bon moment et si il y a des sangliers il s'en tuera 6 ou 7 de plus dans la saison.
J'espère surtout que ces mesure nous éviterons d'autre battues administrative ou comme je le crains des débuts de chasse au 1^{er} juin.

Mais je ne suis pas madame soleil.

- **Ensuite peut être 2020 une réforme du permis de chasse :**

Aujourd'hui le cout du permis national est de 400€.

Demain il sera de 200€

Le coût du permis dpt est de 201€

Evidemment beaucoup de chasseur prendront le national.

De ce fait les craintes de la fédé de l'Aude est un manque à gagner global qui s'élèverait à plusieurs centaine de milliers d'euros delta du à la non réversion du timbre grand gibier.

A voir l'évolution de ce dossier

Je vous laisse seul juge.

Pour le moment j'invite tous les chasseurs ici présent (sauf bien sûr cas particulier) à valider votre permis dans l'Aude.

- **Enfin localement un conseil municipal qui nous baisse la subvention allouée pour la 2eme fois consécutive.**

Quelle raisons invoque-t-il ?

La préfecture qui demanderait de baisser les subventions aux associations ?

Et surtout une Mairie qui n'a de cesse d'agiter que nous ne faisons rien pour le village !!!

Elle écrit : que ce sont les associations en place ou en devenir qui auront la charge de gérer les différentes manifestations. Libre à elle de le faire ou non

Avec bien sur un soutien à la clé si nous le faisons.

Que devons-nous en penser ? Notre subvention suivra-t-elle notre capacité à tenir une buvette ou à remplacer un comité de fêtes qui n'existe plus ?????

Ces derniers arguments nous laissant perplexe, nous adressons avec ce compte rendu un courrier à Mr le sous-préfet

Courrier joint en annexe 1.

2) COMPTE RENDU D'ACTIVITE :**Bilan des battues 2018/2019**

Nbe de jours chassés	49
Moyenne de participants	16
Nbe de sangliers tués	33
dont mâles	21
dont femelles	12

Suivi Plan de chasse de Madres :

Il y avait 1 mouflon C1, 1 mouflon femelle, 1 mouflon jeune ,1 isard mâle, 1 isard femelle,

1 cerf, 1 biche, 1 faon.

Aucun mouflon n'a été tué. La biche et le faon n'ont pas été tués.

Le CA du SICMA demande s'il ne serait pas mieux de ne chasser qu'un jour sur 2 à l'approche

Pour mieux réussir au mouflon ?

Suivi Plan de chasse Roquefort :**Le plan de chasse 2017 de Roquefort était :**

17 chevreuils dont 4 à l'approche	4 cerfs dont 3 à l'approche	1 biche
17 chevreuils ont été tués	4 cerfs ont été tués.	1 biche à été tué

1. Suivi plan de chasse de « forêt de gravas »

3 chevreuils dont 1 à l'approche	1 cerf	
3 chevreuils ont été tués	1 cerf à été tué	

3 COMPTE RENDU FINANCIER :

Joint en annexe 2

4 MODIFICATION DES MEMBRES DU CA :

Fin de mandat pour : ARENY Charles, BOUSQUET Paul, ESCACH Gérard

BOUSQUET Paul se représente en tant que secrétaire : élu à l'unanimité de l'assemblée

ESCACH Gérard se représente en tant que membre : élu à l'unanimité de l'assemblée

JULIA Patrick se présente en tant que membre à la place d'ARENY Charles : élu à l'unanimité de l'assemblée

5 SORTANT ACCA

Bousquet Jean Louis

6 DEMANDE D'ENTREE EN ACCA (ETRANGERS)

José RIVEILL

Jean Luc Cathary

Magalie CERVELLO

Pierrick JULIA (ayant droit)) rentre en tant que piqueur

Ces demandes sont validés à l'unanimité par l'AG.

7 REGLEMENT INTERIEUR.

Modif à apporter au règlement intérieur « Dans le cas éventuel ou plusieurs personnes seraient conjointement dépositaires du droit de propriété et paieraient une des quatre contribution au prorata des parts acquises. Une seule personne nommément désignée sera reconnue comme détentrice du droit de chasse sur le territoire de Roquefort, à l'exclusion de tous les autres copropriétaires. »

(Ceci fait normalement parti de la réglementation en cours mais nous préférons l'écrire afin qu'il n'y ait aucun doute pour d'éventuels nouveaux arrivants)

Validé au CA rajouté au RI

8 REGLEMENT DE CHASSE : Modification du RC

Pour 2018/2019 à titre exceptionnel et en vue de préserver la faune sauvage, la date de fermeture de tout le petit gibier y compris la bécasse sera avancée au 1 décembre 2018.

Validé au CA rajouté au RC.

« La fédé nous demande de faire un effort pour accueillir les jeunes chasseurs »

Magalie bénéficiera du tarif jeune Cet acte sera inclus dans les futures demandes de subventions car pour cette année nous ne faisons aucun travaux subventionné.

Le montant de sa cotisation sera celle d'un ayant droit. Ceci à été validé a l'unanimité par le CA.

Validé au CA rajouté au RC.

9 Plan de chasse Roquefort / forêt Gravas/ Madres 2018/2019**Roquefort**

18 chevreuils dont 5 à l'approche	4 cerfs dont 3 à l'approche	1 biche	2 isards M
-----------------------------------	-----------------------------	---------	------------

Donc il y a**4 chevreuils, 3 cerfs et 2 isards sont proposés à l'approche**

L'attribution des bracelets est la suivante : validée par l'AG.

5Chevreuils : Marty François, Truy Philippe, Camp Michel, Cervello Nathalie, Caron Laurent

3 Cerfs : Planes Jean Luc 2, Truy Philippe 1.

2 Isards : Planes Jean Luc, Escah Pascal. (Pour le moment nous n'avons aucune restitution au niveau des bracelets d'isards) en attente

forêt de gravas

3 chevreuils	1 cerf	1 biche
--------------	--------	---------

Madres

1 cerf	1 biche	1 dague ou 1 faon	1 C1 Ou C2		1 MOIF	1 MOIJ	1 ISJ	1 ISF	1 ISM
--------	---------	-------------------------	------------------	--	--------	--------	-------	-------	-------

Règlement interne par rapport aux tirs des cervidés.

- ✓ 1 seul cervidé par chasseur et par saison de chasse (hors tir du faon) quelque soit le massif.
- ✓ 3 chevreuils maximum par chasseur sur le cumul des 2 massifs.
- ✓ L'ouverture de la chasse aux cervidés (Cerfs, biche, aura lieu à la date légale de l'arrêté Préfectoral. Cette année c'est le dimanche 14 octobre.
- ✓ Les cervidés seront chassés samedis – dimanches et jours fériés et il ne sera tué qu'un cervidé par week-end

10 CHASSE SUR LE MADRES.

- **Chasse en battue.**(accès étrangers)

La réponse du SICMA est définitivement NON au regard du statut

Aussi afin de ne pas léser les adhérents de l'ACCA non ayants droits, Roquefort a demandé au SICMA de se doter d'un carnet de battue supplémentaire dédié uniquement à la battue à MADRES (**caution 250€**) De ce fait il pourra y avoir 2 battues simultanées (rappel 5 personnes minimum)

J'en fait la demande auprès de la fédé.

Chasse à l'approche :

- Le CA du SICMA demande s'il ne serait pas mieux de ne chasser qu'un jour sur 2 à l'approche

Pour mieux réussir au mouflon ?

Suite à l'AG la réponse de Roquefort est NON

- Demande du Maire du Bousquet d'introduire dans le RC l'idée d'un jour sans chasse par semaine sur Madres vis-à-vis des autres pratiquants du milieu naturel.

Dans le RC nous avons introduit déjà qu'il n'y avait aucune chasse en battue au-dessus du « pountarou »

Le dimanche (c'était déjà le cas).

Roquefort est d'accord sur le principe d'un jour sans chasse le dimanche en incluant la chasse à l'approche.

Si ce principe est accepté le roulement d'approche de roquefort tiendra compte des chasseurs en activité pour ne pas les défavoriser.

Le roulement

Il se fera sur 2 tours.(Tableau préinscrit).Le 3eme tour se fera au bon vouloir de chacun (inscription volontaire sur le tableau prévu a cet effet).Sur les 2 premiers tours 1 seul animal sera tué par équipe , pour le 3eme tour 1 animal supplémentaire peut être tué en respect du plan de chasse. Nota : les équipes peuvent s'inter changer. Nota : Suite au décisions prises par le SICMA, à Madres une bague de chevreuil ne donne pas droit au tir d'un sanglier et le tir du sanglier devant soi est interdit.

Cette année le roulement est instruit par Charles Areny.

Il sera demandé un chèque de caution de 45€ (lors de la distribution des cartes) à chaque binôme inscrit au roulement afin que nous n'ayons pas de problème de paiement.

ATTENTION cette année seront inscrits seuls ceux qui en feront la demande avant le 30 juillet 2017

11 SECURITE.

Les consignes permanentes de sécurité seront systématiquement rappelées en début de journée de chasse avant le départ en battue. Il en sera distribué 1 exemplaire à chacun lors de la prise des cartes.

L'aménagement des postes et le débroussaillage permette une meilleure vision et appréhension du tir. (ce sera inclus dans le planning des travaux

Réglementation armes : Certificat de détention d'armes obligatoire. La réglementation ainsi que les documents nécessaires à faire la déclaration sont à disposition sur le site de l'ACCA.

Rappel sur la consommation d'alcool : **La consommation d'alcool pendant la journée de chasse est interdite.**

Soyez conscient du risque encouru et de l'image à donner de notre ACCA.

Le moment de convivialité et il en faut, c'est nécessaire et ça fait partie de la vie de l'ACCA mais c'est après la chasse. A ce sujet je tiens à féliciter Raymond et Nathalie pour leur gestion qui sera reprise pour la saison 2018/2019.

12 JOURNEES DE TRAVAUX :

Réfection Mirador poste à Charlie à l'escalibat

Création d'un 3eme mirador (miradors avant la sablière)

Réparations certains miradors cassés ou renversés.

Repérage des postes non signalés.

Sorties aérations cuisine.

Journées retenues : vendredi 19 mai et samedi 23 juin.

13 LOCAL DE CHASSE

L'Usage du local chasse est réservé uniquement aux chasseurs (différentes activités liées a la chasse) et non à titre personnel

14 DATE D'OUVERTURE DE LA CHASSE:

La date d'ouverture de la chasse au sanglier à Roquefort est fixée au samedi 1er septembre 2018.

La date du début de chasse à Madres en battue pour Roquefort à Madres : Samedi 20 octobre 2018

15 PRISE DES CARTES et MONTANT :

Les cartes seront prises la veille de l'ouverture (Vendredi 31 Août à partir de 17h au local des chasseurs) et à la demande pour ceux qui chassent avant notre ouverture.

Rappel : Le montant des cartes est inchangé 120 euros pour ayants droits et 240 euros pour les étrangers. La cotisation chiens est de 50 euros

16 DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CA :

Vendredi 31 Août à 14h00

17 QUESTION DIVERSES :

Rappel sur les participations aux corvées et aide à la récupération des chiens.

Pour le moment l'ACCA n'a pas instauré de tour pour peler, vider les ordures, etc.

Je rappelle à la demande de beaucoup que le moment de convivialité arrive après les travaux de « pelage » de « vidage des ordures » et de récupération des chiens. Il n'est plus question de voir certains s'afférer autour d'une table alors que les autres travaillent.

Egalement l'action de chasse inclue la récupération de tous les chiens. Trouvez-vous+ normal qu'un piqueur après s'être donné tant de mal rentre à l'ACCA et qu'il n'y est plus personne ?

Alors essayons de nous améliorer sur ce point afin que chacun se sente encore mieux au sein de notre ACCA.

Le secrétaire

Paul Bousquet

ACCA ROQUEFORT DE SAULT
06 66 35 09 71

Le président

ACCA ROQUEFORT DE SAULT
06 66 35 09 71